

# ASSOCIATION CB & BÉNÉVOLES

## CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

### Préambule

La présente charte définit les règles de conduite des bénévoles et leurs relations avec toutes les personnes qui œuvrent dans l'Association, avec les bénéficiaires des activités et services rendus par l'Association ainsi qu'avec tout tiers en lien avec l'Association, et notamment la SASP CHOLET BASKET. En signant la présente charte, tout bénévole s'engage à respecter ces règles.

Cette charte est individuelle et nominative, elle ne concerne que celui qui souhaite apporter son soutien et contribuer au développement de l'Association.

L'Association CB & Bénévoles est une association à but non lucratif qui a pour objet d'aider Cholet Basket à organiser les rencontres de l'Équipe Professionnelle et de son Centre de Formation (Espoirs et U18) et de lui apporter un soutien.

### 1. Différents pôles de bénévoles

L'Association est composée des pôles suivants : Logistique, Animation, Statistiques et Vidéos, Multimédia, VIP, Intendance des Bars, Académie Gautier CB, Intendance, Boutique, Billetterie.

Une annexe précisera plus en détail les missions allouées respectivement aux pôles.

### 2. Engagements du bénévole

« Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial » (Rapport au conseil économique et social sur l'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie. (Par Marie-Thérèse Cheroutre-Juin 1989)

Le bénévole qui rejoint l'Association choisit librement de donner gracieusement de son temps et de ses compétences au service de l'Association, ce qui n'exclut pas le respect des règles de conduite suivantes.

En rejoignant l'Association, la personne bénévole :

- adhère à la finalité du projet de l'Association,

- s'engage à respecter son organisation et son fonctionnement en veillant à suivre les consignes en vigueur, à avoir une attitude bienveillante en toutes circonstances ;
- s'engage à collaborer avec les autres acteurs de l'Association CB & Bénévoles et les bénéficiaires des activités et services rendus tels que Cholet Basket ;
- s'engage à considérer que le "bénéficiaire" (public, staffs, joueurs, prestataires, officiels... en fonction de la mission occupée) au centre de toute l'activité de l'Association CB & Bénévoles ;
- s'engage à exercer sa mission de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- s'engage à remplir sa mission pleinement, en tenant compte des obligations qui y sont attachées ;

Par ailleurs, le bénévole s'engage également :

- en cas d'absence prévisible, à informer son référent de pôle dès que possible et au plus tard une semaine avant le match concerné,
- en cas d'absence non prévisible, prévenir immédiatement par mail ou téléphone son responsable de pôle.

Toutes les tâches consenties par un bénévole pour le compte de l'Association sont par nature réalisées au seul profil de l'Association. En conséquence, le bénévole ne saurait revendiquer aucun droit ou propriété réelle ou intellectuelle.

La personne bénévole peut, à tout moment, décider d'interrompre son bénévolat et s'engage à en informer dans les meilleurs délais l'Association en respectant un délai suffisant pour ne pas perturber le fonctionnement de l'Association. Elle s'engage à restituer, sur simple demande, tout ce qui lui aurait été confié par l'Association (clefs, documents...) appartenant à l'Association.

### **3. Engagements de l'Association**

En accueillant la personne bénévole, l'Association CB & Bénévoles s'engage à :

- l'informer sur les finalités de l'Association CB & Bénévoles, le contenu du projet, le fonctionnement, et de manière générale lui donner toutes les informations nécessaires à sa mission ;
- lui proposer une mission conforme à ses goûts, à ses compétences, à sa disponibilité et aux besoins de l'Association ;
- lui proposer des formations lui permettant de favoriser sa bonne connaissance de l'Association et de son rôle de bénévole (formation formelle, tutorat, constitution d'équipes...),

- l'aider à s'épanouir, à s'intégrer notamment en favorisant des rencontres avec les dirigeants et les personnes qui œuvrent dans l'Association et si nécessaire, les bénéficiaires des activités et services rendus par l'Association et/ou tout tiers en lien avec l'Association.

L'Association CB & Bénévoles peut à tout moment interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par l'Association pour ses bénévoles, tout accident survenu au cours de la mission confiée doit immédiatement être porté à la connaissance du Président de l'Association. Tout bénévole est couvert pour les dommages matériels et corporels qu'il peut occasionner à des tiers dans le cadre de sa mission.

#### **4. Information sur la protection des données personnelles**

Les données à caractère personnel auxquelles l'Association et le bénévole auront accès sont confidentielles conformément au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/676) et la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la Protection des Données Personnelles, de telle sorte qu'elles ne pourront :

- pas être utilisées à d'autres fins que celles prévues lors de leur collecte ;
- pas être divulguées à des personnes autres que celles dûment autorisées, en raison de leurs missions, à en recevoir communication ;
- pas faire l'objet de copie sauf si l'exécution de ses missions l'exige.

Conformément à la réglementation applicable, l'Association informe le bénévole qu'il dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, d'opposition, et de portabilité des données le concernant.

L'Association dans le cadre de son activité et le bénévole dans le cadre de ces attributions prendront toutes les mesures conformes à la législation pour préserver la sécurité de ces données et éviter leur utilisation détournée ou frauduleuse.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En doubles exemplaires, dont un est remis à chacune des parties

**Le bénévole**

Madame / Monsieur \_\_\_\_\_

**Pour l'Association**

Monsieur \_\_\_\_\_

Signature